

AVIS PUBLIC **Entrée en vigueur**

Aux personnes intéressées par le règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **1^{er} avril 2025**, le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent :
 - Règlement n° **63-2025** modifiant le règlement de zonage n° 2012-06

Le règlement vise à :

- ajouter des normes en lien avec l'article 59 en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC;
 - ajouter une dispositions sur les types de revêtements de toiture autorisés et de préciser les revêtements extérieurs autorisés;
 - réglementer les résidences de tourisme;
 - autoriser la classe d'usage "Industrielle légère" dans la zone A-GF-01 spécifiquement pour le lot n° 6 133 562;
 - autoriser les conteneurs comme bâtiment accessoire dans les zones agroforestière (A-GF);
 - ajouter un plan des secteurs viables en annexe;
 - autoriser de pleins droits les commerces de produits agricoles de la ferme, sur la ferme.
2. Ce règlement a été approuvé par la MRC de Bécancour et est entré en vigueur le **17 avril 2025**, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
 3. Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal du 174-A, rang Saint-Antoine durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Sainte-Sophie-de-Lévrard, le **22 avril 2025**.



Josée Croteau,
Directrice générale et greffière-trésorière